



la chrysalide de l'être
ASSOCIATION LOI 1901

Taxe d'apprentissage 2020

Comment verser directement votre taxe d'apprentissage à *La Chrysalide* en 2020 ?

Vous devez verser la Taxe d'apprentissage et vous souhaitez encourager la formation et l'insertion professionnelle de jeunes présentant un autisme et des troubles cognitifs. Votre taxe d'apprentissage versée directement à *La Chrysalide* est essentielle pour soutenir ces jeunes.

VOTRE VERSEMENT 2020 A LA CHRYSALIDE EN 3 ETAPES

1. Remplissez le bordereau de versement
2. Effectuez votre versement de taxe d'apprentissage :
Par chèque ou par virement
3. *La Chrysalide* édite et vous adresse (par courrier et/ou email) votre reçu libératoire dans les meilleurs délais

BORDEREAU DE VERSEMENT à retourner à

Etablissement : La Chrysalide
5, Boulevard Victor Hugo – 44600 – Saint-Nazaire
ou

asso.lachrysalide@sfr.fr

Votre entreprise

Raison sociale :

Adresse :

CP :

Ville :

N° de SIRET :

Contact dans l'entreprise :

Madame Monsieur

Nom et prénom :

Téléphone du contact :

Courriel du contact :

Montant de votre versement de taxe d'apprentissage à *La Chrysalide* :

euros

Modalités de versement :

Chèque : à l'ordre de *La Chrysalide* et à renvoyer accompagné du bordereau complété

Virement : IBAN de *La Chrysalide* : FR76 1027 8361 3200 0132 4790 134 – BIC : CMCIFR2A en précisant la référence TA2020+Nom de votre entreprise

Nous vous adresserons un reçu libératoire dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions pour votre soutien à *La Chrysalide*.

la chrysalide de l'être

ASSOCIATION LOI 1901 À BUT NON LUCRATIF

Siège & École : 5, Boulevard Victor Hugo, 44 600 Saint-Nazaire

T. : 02.40.62.85.38 | Courriel : asso.lachrysalide@sfr.fr | www.lachrysalidedesletrre.fr



SOUTENEZ

la chrysalide

ÉCOLE MONTESSORI
POUR ADOLESCENTS
EN SITUATION DE HANDICAP